

Le mensuel de Fontenailles n°11

Mairie de Fontenailles
63 rue de Maurice Wanlin
77370 Fontenailles

Téléphone—Fax

01 64 08 40 17
01 64 08 43 42
Astreinte : 06 08 05 01 47

Site

mairiefontenailles.fr

Horaires mairie

Lundi—mercredi—vendredi :
De 15h30 à 17h30
Mardi—jeudi—samedi:
De 9h00 à 11h00

Agence Postale

01 60 52 66 35

Bibliothèque municipale

Le jeudi de 9h à 10h45

RAM

Le vendredi de 9h30 à 11h00

La Brie Nangissienne

brienangissienne.fr

L'édito

AVRIL 2015

AGISSONS POUR L'ENVIRONNEMENT

La belle saison est de retour. Dans l'herbe, le printemps imprime son empreinte.



Les animaux respectueux n'y déposent que les traces de leurs pattes.

Malheureusement, l'homme moins scrupuleux y laisse l'empreinte de « ses marques ».



Quel dommage !

Dès maintenant faisons en sorte que les déchets ne gangrènent pas la beauté de notre campagne.

Il est inacceptable que l'espace commun ne soit pas respecté comme sa propre propriété. On ne jette pas sur les trottoirs, ni dans la nature, ce que chez soi on déposerait dans une poubelle (mégots, mouchoirs en papier, bouteilles vides, emballages...).

Face à ce désolant constat, je tiens à remercier celles et ceux, qui de-ci de-là, ramassent un débris bêtement abandonné par autrui ; on ne s'abaisse pas à ramasser et à effacer la négligence des autres, la honte revient à celui qui n'a pas compris l'importance du respect de l'environnement.

Consciente du manque de points de collecte, la mairie a fait l'acquisition de dix poubelles supplémentaires qui seront prochainement installées.

D'autre part, dans le souci **du devenir des générations futures, la commune a signé la charte régionale de la biodiversité et du milieu naturel**. Cela implique que l'utilisation des produits phytosanitaires, présentant des risques sanitaires et environnementaux soit limitée. Concrètement, dorénavant les agents techniques utiliseront de moins en moins de désherbants chimiques sur la commune. C'est pourquoi, je fais appel à la bonne volonté de chacun, dans la mesure de ses possibilités, pour désherber ses abords d'une manière traditionnelle et non toxique.

Si chacun y met un peu du sien, le printemps aura l'image et la pureté que l'on espère trouver en venant vivre à Fontenailles.

Ghislaine Harscoët

Maire de Fontenailles

Le conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 04 mars. Nous vous en proposons un résumé. L'intégralité du compte rendu est affiché en mairie et disponible sur le site internet de la commune.

♦ **La maîtrise de la consommation d'énergie étant un enjeu économique et écologique pour la commune, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention pour la fourniture de platines électroniques afin d'abaisser la puissance de l'éclairage public.**

♦ Le Maire est autorisé à demander au Tribunal Administratif **la nomination d'un Commissaire enquêteur pour la reprise du lotissement rue de Grignon.**

♦ Le conseil municipal **accepte la vente du chemin du sentier rural dit du Bézard au prix de 1 euro symbolique. Les frais notariés seront à la charge de l'acheteur.**

♦ A partir du 1^{er} juillet **la DDT (Direction Départementale du Territoire) n'instruira plus les dossiers d'urbanisme, pour les permis de construire et les permis d'aménagement.** Cette prise de compétences devra se faire auprès d'un service urbanisme.

Plusieurs choix s'offrent à nous :

- Instruire nous-même les demandes de permis de construire avec les responsabilités juridiques que cela induit.
- Avoir une délégation de service avec la mairie de Nangis sachant que l'instruction d'un permis aura un coût de plus de 300 euros

Il est proposé de demander à la Communauté de communes de la Brie Nangissienne de prendre la compétence de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

◆ Des cartes grises pour la remorque et la tondeuse autotractée ont été demandées. Jusqu'ici ces véhicules n'en possédaient pas.

Vie quotidienne—Vie pratique

Le **vendredi 10 avril à 19h00**, une **réunion publique** est organisée à la salle des Loisirs dans le cadre de la **mise en place du PLU (Plan Local d'Urbanisme)**. Cette réunion sera animée par Monsieur Henderyksen, responsable de l'agence Eu.Créal et les membres du conseil municipal.

Rappel : Vos poubelles doivent être mises sur le trottoir la veille de la collecte et rangées le plus tôt possible. Leur présence sur le trottoir nuit à la sécurité des piétons.

Une recrudescence de faits délictuels a été constatée à Fontenailles, notamment envers les personnes âgées. Soyez vigilant, en cas de démarchage à domicile.



A vos agendas

◆ **Vendredi 1er mai :**

- * L'association Familles Rurales organise une brocante sur le stade.
- * L'association « le lien de Fontenailles » organise la mise en valeur et le nettoyage de l'église ainsi qu'une collecte de vêtements pour « les Petits Frères des pauvres ».

◆ **Commémoration du 8 mai :**

- * **10h15** : Rassemblement à la mairie et départ en cortège pour le Monument aux Morts.
- * **10h30** : Dépôt de la gerbe.
- * **A l'issue de la cérémonie** : Un vin d'honneur sera offert à la mairie.

BIBLIOTHEQUE



Lieu de culture et de loisirs, la bibliothèque municipale de FONTENAILLES vous propose un fonds de plus de 3 000 livres à l'usage de TOUS, Adultes, Adolescents et Enfants.

Hélène, Marie-Christine et Catherine se sont investies pour réorganiser, par catégories de livres, les fonctions de la bibliothèque et ont découvert au fil des jours une richesse insoupçonnée :

Grands auteurs, poètes et leurs chefs d'œuvre, les grands peintres, documentation sur les pays et les civilisations, différentes encyclopédies, romans, policiers, romans historiques etc...

La bibliothèque est ouverte à TOUS ; chaque jeudi les scolaires ont la possibilité de choisir un livre, soit des bandes dessinées, des albums pour enfants, contes, des documentaires sur la cuisine, les animaux, les métiers etc....

De nouveaux livres nous sont régulièrement prêtés par la Médiathèque de Seine et Marne, ce qui donne l'occasion de nouvelles découvertes littéraires et documentaires.

Aucun abonnement n'est exigé et l'emprunt de plusieurs livres est **GRATUIT** et ce, pendant **un mois et plus**.

N'hésitez pas à venir régulièrement voir les nouvelles acquisitions le **jeudi de 9 heures à 11 heures**.

Vous y serez bien accueillis ! A très bientôt. Bonne lecture.

Hélène, Marie-Christine et Catherine.



La coupe a débuté dans le bois communal et devrait durer un mois.



Le CCAS...

L'atelier du 7 mars a réuni une vingtaine de mordus de chocolat.

Autour de **quatre recettes** (pâte à tartiner, roses des sables, bouchées de paradis et saucissons des Ardennes), petits et grands **se sont retrouvés dans la bonne humeur**, liés par un point commun : **la gourmandise !**

De délicieuses effluves de chocolat ont envahi la salle des loisirs...
Le plaisir d'être ensemble, les échanges et les rires ne nous ont pas

empêché de rester concentrés pour peser les ingrédients (ni trop peu, ni pas assez!) et pour surveiller la cuisson (on ne rigole pas avec les minutes!).

Nous remercions chaque participant d'avoir apporté sa touche personnelle à ce moment, ainsi que **Sandra POULET et Dominique LIBAULT** d'avoir accepté, avec enthousiasme, de participer à l'organisation de cet atelier.

PS : un clin d'œil particulier aux Petits Chefs, qui sont en fait de Grands Chefs !

Christine et Marion



Le montant imposable désormais disponible en ligne ou sur serveur vocal.

Chaque début d'année, l'Assurance retraite envoyait par courrier à ses retraités la somme devant figurer sur leur déclaration de revenus pré remplie. Ce courrier ne sera plus envoyé à partir de 2015 au profit d'une information consultable sur www.lassuranceretraite.fr ou sur serveur vocal.

Pourquoi l'Assurance retraite n'envoie plus le montant imposable par courrier ?

Les envois systématiques par courrier étaient indispensables lorsque les retraités devaient remplir eux-mêmes leur déclaration avec le montant imposable. Mais depuis plus de dix ans, c'est l'Assurance retraite qui remplit cette démarche pour les retraités, en transmettant chaque année aux Impôts le montant des revenus perçus au titre de la retraite du régime général de la Sécurité Sociale. Ces montants figurent ainsi directement dans les déclarations de revenus pré remplies, évitant à chaque retraité d'avoir à retrouver et à reporter l'information lui-même.

Si toutefois le retraité souhaite vérifier son montant imposable, où peut il le trouver ?

Chaque retraité peut facilement retrouver son montant imposable :

-via www.lassuranceretraite.fr et le service en ligne « montant déclaré à l'administration fiscale ». Pour accéder à ce service, le retraité doit se connecter à son espace personnel. Il peut alors consulter ou télécharger et imprimer son montant imposable.

> **à savoir** : pour activer son espace personnel, il suffit au retraité de renseigner son numéro de sécurité sociale et son adresse mail.

- via le serveur vocal automatisé. En contactant le 39 60*, le retraité peut obtenir oralement le montant imposable après avoir saisi son numéro de sécurité sociale et son code confidentiel. Ce service est disponible 7j/7 et 24h/24.

> **A savoir** : si les retraités ont besoin de justifier de leurs revenus auprès d'autres organismes ou de bailleurs, c'est une attestation de paiement qu'ils doivent fournir. Pour se la procurer, ils se connectent à leur espace personnel via www.lassuranceretraite.fr (voir RIF n° 59, juillet 2014).

Pour plus d'informations : www.lassuranceretraite.fr

*Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Depuis un mobile, d'une x ou de l'étranger, contacter le +33 (0)9 71 10 39 60

Les infos du Conseil Municipal des Jeunes — CMJ

ATELIER PATE FIMO

Samedi 14 mars, **quatorze jeunes** ont participé à cet atelier qui consistait à **décorer des couverts de table ou à créer des bijoux**. Cette pâte se travaille de la même manière que la pâte à modeler. Cependant il est nécessaire que les objets soient placés au four pour que la décoration durcisse.

La mise en place de cette activité permet aux jeunes de mieux se connaître et d'échanger.

Le succès de ce moment de détente proposé et animé par Meriem Bouazza/Boucheny, est traduit par les paroles des participants formulées au moment du goûter :

Nicolas : « *Génial, rien d'autre à dire.* »

Agenda

Samedi 18 avril : Atelier « boîtes à mouchoirs »

Célia : « *Je reviendrai.* », Lana : « *C'était très bien, le temps passe vite et c'est bien d'organiser un goûter.* », Léona : « *C'était sympa et cela permet de nous réunir entre personnes de même âge.* », Lili Rose : « *Nous avons fait de belles choses.* »



Ets QUINOT

EQUIPEMENTS

Systèmes de nettoyage

Parcs et jardins

Voiries

Tél. : 01 64 08 02 64
Fax : 01 64 08 34 93
etsquinot@nerim.net

54, rue de la Libération
77370 NANGIS



Les Théâtrales de la Brie Nangissienne

Du 7 au 12 avril, l'espace culturel de Nangis s'ouvre pour la 21e fois au théâtre amateur ; six compagnies y donneront une représentation de leur pièce lors de cette nouvelle édition. Et il y en aura pour tous les goûts : du classique au décalé, en passant par la télé-réalité, l'actualité ou encore la guerre et la rêverie, petits et grands seront conquis.

Nouveauté de cette année : le vendredi soir, TSM 77 vous convie à une soirée café gourmand, entre prestation de la chorale « Le panier chantant » et représentation de la Cie Madyscène.

Plus d'infos : 77tsm.nangis@gmail.com - www.tsm77.com - www.ville-nangis.fr / Réservation : 07 88 41 53 96

En aparté : Les Théâtrales, ce sont également des représentations : le 30 mai à Fontains, le 31 mai à La Chapelle-Rablais, le 6 juin à Saint-Ouen-en-Brie et le 7 juin à Rampillon.

Quelques nouvelles d'un de nos champions...

Le dimanche 18 janvier, **Yani** a participé aux championnats de Cross-Country. C'est la photo—finish qui a permis de *départager* les deux adversaires.



Yani a pris la seconde place sur le podium lors de cette compétition.



Le coin des associations

- ◆ **Les étoiles de Fontenailles** participeront au **Carnaval de Nangis** le 18 avril 2015.
- ◆ Une nouvelle Association « **Le lien de Fontenailles** » a vu le jour. Sa présidente est **Mme Martine Dejeu**.



L'association **Le Lien de Fontenailles** organise une boucle pédestre sur l'histoire du patrimoine du village, le **dimanche 12 avril 2015**.

Rendez-vous devant **la salle des fêtes à 14h30**.
(gratuit et accessible à toute la famille).

Une collation, à mi-parcours, vous sera offerte.

Retrouvez nous sur : **Le Lien de Fontenailles**,
par mail : leliendefontenailles77@gmail.com



MEDECINE DOUCE POUR LES ANIMAUX

Beaucoup de personnes connaissent les ostéopathes et en consultent régulièrement pour soulager des douleurs de toute nature.

Mais pensent-ils à consulter un ostéopathe animalier pour soulager les douleurs de leurs animaux de compagnie ?

France LE PERU, habitant Fontenailles depuis 2 ans, exerce avec passion ce métier encore peu connu.

Cavalière depuis longtemps mais aimant les animaux en général, elle a pu allier passion et profession en suivant une formation de 5 ans à l'ESAO en Angleterre et en Normandie.



Actuellement, elle soigne des chevaux de toute discipline, des chats et des chiens de compagnie mais aussi des chiens travaillant par exemple dans la sécurité.

L'ostéopathe intervient pour toutes sortes de pathologies : de la simple raideur musculaire à la rééducation après intervention chirurgicale.

Comme pour les ostéopathes chez les humains qui ne remplacent pas les médecins, les ostéopathes animaliers ne remplacent pas les vétérinaires mais viennent en complément et obtiennent des résultats très satisfaisants essentiellement sur des problèmes articulaires, musculaires et tendineux.

Pour découvrir cette profession et savoir quand faire appel à un ostéopathe animalier vous pouvez consulter son site internet en tapant : flp-osteonimo.fr